

CATÉGORIE 4^e/3^e:

- ▶ pour la catégorie et dans chaque territoire, 2 lauréats seront récompensés individuellement et 2 lauréats seront récompensés collectivement;
- ▶ pour la catégorie et dans chaque territoire, 1 prix récompensera 2 lauréats pour un projet en partenariat.

Prix:

- ▶ **Individuels: 1^{er} prix: 70€; 2^e prix: 50€;**
- ▶ **Collectifs: 1^{er} prix: 120€; 2^e prix: 90€;**
- ▶ **En partenariat: 240€ (120€ pour la bibliothèque et 120€ pour la classe).**

Une classe ne pourra pas être désignée lauréate à plus de deux reprises dans une même catégorie.

⇒ UNE RENCONTRE AVEC UN AUTEUR OU ILLUSTRATEUR

de la sélection (sur inscription uniquement et dans la limite des places disponibles) pourra être proposée aux établissements participant au concours. Ces établissements devront avoir adressé leurs productions et s'engager à respecter les conditions d'accueil et de préparation à la rencontre figurant dans la lettre de confirmation adressée au cours des mois de mars et avril 2020.

L'auteur qui rencontrera les classes retenues ne sera pas forcément l'auteur choisi pour la production individuelle ou collective de celles-ci.

Les lieux des rencontres seront confirmés et communiqués ultérieurement aux écoles et collèges sélectionnés.

Les classes d'enseignants ayant bénéficié d'une rencontre au cours des deux précédentes éditions sans préparation en amont avec les élèves ou envoyant moins de 10 productions individuelles ne seront pas prioritaires pour les rencontres d'auteurs.

⇒ RÉPARTITION DES SÉLECTIONS

Dans la limite des crédits et des quantités disponibles, le Département répartira les sélections aux structures ayant renvoyé le formulaire prévu à cet effet dans le respect des délais impartis, soit:

- aux bibliothèques qui s'engagent à présenter le concours et la sélection à leurs lecteurs et aux établissements scolaires de leur commune et à participer activement au concours par la réalisation de productions;
- aux collèges qui s'engagent à participer et à remettre plusieurs productions individuelles ou collectives.

Les établissements scolaires qui ont bénéficié d'une sélection offerte lors de l'une des deux dernières éditions du concours sans y participer ne pourront bénéficier d'une sélection. Ceux qui auront participé avec moins de 10 productions individuelles ne seront pas prioritaires dans le traitement des demandes.

⇒ **LES DÉLIBÉRATIONS DU JURY** seront prononcées à l'occasion des cérémonies de remise de prix qui se dérouleront au cours du mois de mai 2020.

⇒ **LES CÉRÉMONIES** seront organisées sur les 5 territoires (Forbach - Saint-Avold, Metz - Orne, Sarrebourg - Château-Salins, Sarreguemines - Bitche, Thionville). À cette occasion, les lauréats seront invités à présenter leur production.

⇒ **LES DATES, LIEUX ET HEURES** des cérémonies de remise de prix seront communiqués aux lauréats par lettre. Pour toute classe ou groupe ne pouvant se rendre à la remise de prix, un représentant de l'établissement scolaire ou du périscolaire pourra être désigné pour retirer le lot attribué.

Pour toute bibliothèque ne pouvant se rendre à la remise de prix, un représentant de la bibliothèque pourra être désigné pour retirer le lot attribué.

Le prix destiné à un établissement ou à une structure périscolaire ne pourra être retiré par un représentant de la bibliothèque de la commune, et réciproquement.

Tout prix non retiré lors de la cérémonie de remise de prix sera définitivement perdu.

Article 8. Cession des droits

Les gagnants du concours et leurs établissements autorisent le Département de la Moselle à utiliser à titre promotionnel et informatif leurs noms, prénoms, prix, ainsi que leurs productions (texte rédigé ou création graphique) et ce, sans que cette utilisation leur ouvre droit à une rémunération, un droit ou avantage quelconque autre que l'attribution du prix. Cette cession est consentie pour une durée de 20 ans dans les pays de l'Union européenne.

Les photos réalisées à l'occasion des rencontres d'auteurs, de remises de prix ou d'événements en lien avec le concours Mosel'lire pourront être utilisées à titre promotionnel et informatif, sur des supports non destinés à la vente, pour une durée de 20 ans et dans les pays de l'Union européenne.

Les productions écrites et vidéos des lauréats pourront faire l'objet d'une publication départementale (numérique ou papier) à des fins promotionnelles ou informatives, sur des supports non destinés à la vente.

Article 9. Règlement

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement, également consultable en ligne sur le site Moselia courant octobre 2019: <http://moselia.moselle.fr>.

Article 10. Informations

Département de la Moselle
Direction du Développement Culturel et Artistique
Direction de la Lecture Publique et des Bibliothèques
Tél. 03 87 35 02 51

Service des Publics et de la Formation
Bureau de l'Événementiel
Tél. 03 87 37 57 22
mosellire@moselle.fr



RÈGLEMENT DU CONCOURS DÉPARTEMENTAL

Article 1. Objet

Le Département de la Moselle organise, en partenariat avec la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale, la librairie titulaire du marché de fourniture de livres de littérature jeunesse et le Rotary club Metz La Fayette, un concours dont le but est d'encourager la lecture et de soutenir et développer l'analyse critique littéraire des jeunes publics dans les écoles et collèges, dans les bibliothèques, ainsi que dans les périscolaires de Moselle. Ce concours est intitulé Mosel'lire.

Article 2. Conditions de participation

Le concours est ouvert aux élèves des écoles et collèges de Moselle, de la maternelle (grande section) à la troisième, des structures périscolaires, ainsi qu'aux jeunes lecteurs (de 5 à 15 ans) des bibliothèques municipales du département. Une catégorie est également ouverte aux jeunes de 15 à 17 ans (participation individuelle et hors du cadre scolaire uniquement).

Le concours se déroule **d'octobre 2019 à mai 2020**, la date limite de réception des productions étant fixée au **vendredi 6 mars 2020**.

Article 3. Modalités de participation

Les participants à ce concours sont:

- ▶ **Maternelle (grande section)/CP - 5/7 ans**
- ▶ **CE1/CE2 - 7/9 ans**
- ▶ **CM1/CM2 - 9/11 ans**
- ▶ **6^e/5^e - 11/13 ans**
- ▶ **4^e/3^e - 13/15 ans**

Le choix de la catégorie doit correspondre en priorité au niveau scolaire de l'enfant.

Les établissements, instituts et dispositifs qui scolarisent des élèves relevant des enseignements adaptés (EGPA) ou spécialisés (ULIS, IME, INJS, ...) participent dans la catégorie correspondant au niveau d'âge de leurs élèves. Cependant, pour prendre en compte les besoins éducatifs particuliers de certains élèves, il est possible de travailler à partir d'un ouvrage d'une autre catégorie.

Une sélection de quatre livres est proposée pour chacune des catégories; un ouvrage est commun aux catégories CM1/CM2 et 6^e/5^e.

Après avoir lu l'ensemble de la sélection, la production portera sur l'un d'entre eux.

Toute production ne répondant pas précisément aux critères indiqués dans le présent article sera exclue du concours.

Tout plagiat sera éliminatoire.

**PRODUCTIONS DES ÉLÈVES DE 5 À 11 ANS
CATÉGORIES MATERNELLE (GRANDE SECTION)/
CP, CE1/CE2 ET CM1/CM2):**

**Catégories maternelle (grande section)/CP - 5/7 ans et
CE1/CE2 - 7/9 ans**

Les élèves de ces catégories sont invités à réaliser, au choix, une production graphique ou une production vidéo à partir d'un livre de la sélection, destinée à donner envie de lire le livre.

• Production graphique:

- ▶ **Maternelle (grande section)/CP - 5/7 ans:** réaliser une création graphique collective (1 par classe ou par bibliothèque) au format raisin (50 x 65 cm), à partir de formes libres (écriture, dessin, collage, découpage, peinture, petits objets...) mettant en valeur l'univers proposé par l'auteur. La création peut se faire en volume et avec l'utilisation de petits matériaux, mais dans le respect du format 50 x 65 cm. Pour les classes de CP, la création peut également intégrer des éléments textuels (pas plus d'une centaine de mots). Remarque: il est impératif de ne pas reproduire une page du livre, mais d'en imaginer une autre.

- ▶ **CE1/CE2 - 7/9 ans:** inventer la suite ou la fin de l'histoire. Le texte sera rédigé et illustré collectivement (1 texte par classe ou par bibliothèque) et sera présenté sous forme d'un petit livre ou d'un livre-objet (format A4; format minimum: 4 pages = 2 feuilles + couverture; format maximum: 32 pages = 16 feuilles + couverture) intégrant des formes libres (écriture, dessin, collage, découpage, peinture, petits objets). Remarque: il est impératif de ne pas reproduire des illustrations ou des textes du livre dans leur intégralité.

• Production vidéo

- ▶ **Maternelle (grande section)/CP et CE1/CE2:** réaliser, par classe complète ou groupe de 4 lecteurs de bibliothèques minimum, une vidéo inspirée de l'univers d'un livre de la sélection destinée à donner envie de lire le livre; il faut impérativement faire par-

venir le scénario écrit de la vidéo, accompagné d'une clé USB ou d'un fichier informatique de bonne qualité au service territorial concerné. La vidéo devra être réalisée avec les enfants, sans recours à des avatars. La qualité et l'originalité constitueront des critères de sélection. La durée de la vidéo se situera impérativement entre 3 et 5 minutes.

Catégorie CM1/CM2 - 9/11 ans :

Les élèves de cette catégorie peuvent concourir soit individuellement, soit par classe ou groupe de 4 lecteurs au minimum (pour les bibliothèques).

- **Productions individuelles :** rédiger individuellement une autre aventure qui pourrait arriver à l'un des personnages / aux personnages du livre. Minimum 15 lignes sous forme dactylographiée si possible ou manuscrite. La lisibilité constituera un critère de sélection.
- **Productions collectives :** réaliser, par classe complète ou groupe de 4 lecteurs de bibliothèques minimum, une vidéo inspirée de l'univers d'un livre de la sélection destinée à donner envie de lire le livre; il faut impérativement faire parvenir le scénario écrit de la vidéo, accompagné d'une clé USB ou d'un fichier informatique de bonne qualité (via We Transfer) au service territorial concerné. La vidéo devra être réalisée par et avec les jeunes de la classe ou du groupe, sans recours à des avatars. La qualité et l'originalité constitueront des critères de sélection. La durée de la vidéo se situera impérativement entre 3 et 5 minutes.

PRODUCTIONS DES ÉLÈVES DE 11 À 15 ANS CATÉGORIES 6^E/5^E ET 4^E/3^E

Les élèves peuvent concourir soit individuellement, soit par classe ou groupe de 4 lecteurs au minimum (pour les bibliothèques ou CDI). L'objectif des productions individuelles et collectives est de présenter un livre choisi de la sélection, en donnant envie de lire le livre.

- **Productions individuelles :** à la façon d'un journaliste, rédiger individuellement une chronique sous la forme d'un article de presse destiné à un journal littéraire, sous forme dactylographiée de préférence ou manuscrite (une page A4 soit une feuille recto maximum). L'article comportera au minimum un titre, quelques lignes d'introduction (2 environ) et un texte présenté en deux colonnes. La lisibilité et l'originalité constitueront des critères de sélection. Les chroniques, qui ne doivent pas consister en un résumé du livre, doivent impérativement être personnelles.
- **Productions collectives :** réaliser, par classe complète ou groupe de 4 lecteurs de bibliothèques ou de CDI minimum, la présentation d'un livre de la sélection sous la forme d'une vidéo mise en ligne sur internet, à la manière des booktubeurs; il faut nécessairement faire parvenir le scénario écrit de la vidéo, accompagné d'une clé USB ou d'un fichier informatique de bonne qualité au service territorial concerné. La qualité et l'originalité constitueront des critères de sélection. La durée de la vidéo se situera impérativement entre 3 et 5 minutes.

Article 4. Modalités d'inscription

Préinscription obligatoire le samedi 21 décembre 2019 au plus tard.

- **Les écoles, les périscolaires et les collèges** qui souhaitent participer au concours devront obligatoirement se préinscrire en ligne (une préinscription par classe, par groupe de périscolaire et par bibliothèque), sur la page dédiée du portail de la lecture publique Moselia: <http://moselia.moselle.fr/les-evenements/concours-mosellire> en utilisant le mot de passe communiqué à chaque établissement (contacter le 03 87 37 57 22).
- **Les bibliothèques** devront se préinscrire sur la page <http://moselia.moselle.fr/les-evenements/concours-mosellire> après s'être identifiées sur le portail.

ENVOI DES PRODUCTIONS

Les productions devront impérativement être accompagnées du bulletin de participation (1 bulletin par production) ainsi que de la fiche projet (pour les écoles, périscolaires et collèges uniquement), (1 fiche projet par classe), téléchargeables sur <http://moselia.moselle.fr>. Les productions devront être adressées par voie postale ou déposées au plus tard le vendredi 6 mars 2020, délai de rigueur, à l'adresse suivante:

Territoire de Forbach - Saint-Avold	Département de la Moselle Service territorial de Forbach - Saint-Avold Créanto • La médiathèque Concours Mosel'lire 4 rue de Metz 57690 CREHANGE agnes.engler-remy@moselle.fr
Territoire de Metz - Orne	Département de la Moselle Service territorial de Metz - Orne Direction de la Lecture Publique et des Bibliothèques Concours Mosel'lire 6 rue Joseph Cugnot 57070 METZ brigitte.picco@moselle.fr
Territoire de Sarrebourg - Château-Salins	Département de la Moselle Service territorial de Sarrebourg - Château-Salins Centre Moselle Solidarité 151 chemin Pont Moreau 57260 DIEUZE christine.tourneux@moselle.fr
Territoire de Sarreguemines - Bitche	Département de la Moselle Service territorial de Sarreguemines - Bitche Médiathèque Joseph Schaefer Concours Mosel'lire 44 rue Saint-Augustin 57230 BITCHE marie.baerenzung@moselle.fr
Territoire de Thionville	Département de la Moselle Service territorial de Thionville Médiathèque Victor Madelaine Concours Mosel'lire 1 rue Castelnau 57240 NILVANGE marie-anne.fuss@moselle.fr

Aucun accusé réception ne sera délivré suite aux envois des productions.

Les créations graphiques pourront être restituées par les participants à l'issue des remises de prix ou dans les services territoriaux, au plus tard le 30 septembre 2020.

Les textes ne seront pas restitués aux participants.

Article 5. Composition du jury

Les jurys se tiendront au printemps 2020 à raison d'un jury par territoire, répartis comme suit:

- Forbach - Saint-Avold
- Metz - Orne
- Sarrebourg - Château-Salins
- Sarreguemines - Bitche
- Thionville

Ils seront composés d'élus du Département, d'agents du Département (Direction de la Lecture Publique et des Bibliothèques), ainsi que de représentants de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de Moselle et de la librairie titulaire du marché.

Article 6. Modalités de sélection

Les productions respectant les conditions énoncées précédemment seront examinées par le jury qui en sélectionnera une à trois, selon les catégories, par catégorie et par territoire, classées par ordre décroissant.

Le jury appréciera notamment:

- **pour les créations collectives :** le respect du format imposé, l'originalité de la présentation, le soin, la créativité et la pertinence de la création par rapport au livre;
- **pour les productions individuelles (hors nouvelles) :** le respect de la forme imposée, l'originalité de la présentation et du ton;
- **pour les productions vidéos :** le respect de la forme, l'originalité, la qualité du son et de l'image;
- **pour les productions réalisées dans le cadre scolaire et périscolaire (écoles, périscolaires et collèges uniquement) :** la démarche pédagogique qui a précédé et accompagné la réalisation des différentes productions;
- **pour les projets en partenariat établissement-bibliothèque :** les étapes du suivi du projet par les deux structures.

Les établissements, structures, périscolaires et bibliothèques des lauréats et non-lauréats seront informés par lettre des résultats (avril-mai 2020).

Article 7. Prix et remises des prix

Le concours récompensera par territoire (Forbach - Saint-Avold, Metz - Orne, Sarrebourg - Château-Salins, Sarreguemines - Bitche, Thionville) les productions collectives (catégories Maternelle / CP et CE1 / CE2, CM1 / CM2, 6^e / 5^e, 4^e / 3^e) et individuelles (catégories CM1 / CM2, 6^e / 5^e, 4^e / 3^e, 15 / 17 ans).

Pour chacune des catégories, des prix seront également accordés pour la qualité de projets menés en partenariat entre une bibliothèque et un établissement scolaire ou une bibliothèque et un établissement/institut spécialisé.

⇒ **LES PRIX, REMIS SOUS LA FORME DE CHÈQUE-LIRE®, SONT LES SUIVANTS :**

CATÉGORIE MATERNELLE / CP :

- pour la catégorie et dans chaque territoire, 2 lauréats seront récompensés collectivement;
- pour la catégorie et dans chaque territoire, 3 prix récompenseront 2 lauréats pour un projet en partenariat.

Prix :

- **Collectifs : 1^{er} prix : 120 € ; 2^e prix : 90 € ;**
- **En partenariat : 1^{er} prix : 240 € (120 € pour la bibliothèque et 120 € pour la classe) ; 2^e prix : 180 € (90 € pour la bibliothèque et 90 € pour la classe) ; 3^e prix : 120 € (60 € pour la bibliothèque et 60 € pour la classe).**

CATÉGORIE CE1 / CE2 :

- pour la catégorie et dans chaque territoire, 2 lauréats seront récompensés collectivement;
- pour la catégorie et dans chaque territoire, 3 prix récompenseront 2 lauréats pour un projet en partenariat.

Prix :

- **Collectifs : 1^{er} prix : 120 € ; 2^e prix : 90 € ;**
- **En partenariat : 1^{er} prix : 240 € (120 € pour la bibliothèque et 120 € pour la classe) ; 2^e prix : 180 € (90 € pour la bibliothèque et 90 € pour la classe) ; 3^e prix : 120 € (60 € pour la bibliothèque et 60 € pour la classe).**

CATÉGORIE CM1 / CM2 :

- pour la catégorie et dans chaque territoire, 2 lauréats seront récompensés individuellement et 2 lauréats seront récompensés collectivement;
- pour la catégorie et dans chaque territoire, 3 prix récompenseront 2 lauréats pour un projet en partenariat.

Prix :

- **Individuels : 1^{er} prix : 60 € ; 2^e prix : 40 € ;**
- **Collectifs : 1^{er} prix : 120 € ; 2^e prix : 90 € ;**
- **En partenariat : 1^{er} prix : 240 € (120 € pour la bibliothèque et 120 € pour la classe) ; 2^e prix : 180 € (90 € pour la bibliothèque et 90 € pour la classe) ; 3^e prix : 120 € (60 € pour la bibliothèque et 60 € pour la classe).**

CATÉGORIE 6^E / 5^E :

- pour la catégorie et dans chaque territoire, 2 lauréats seront récompensés individuellement et 2 lauréats seront récompensés collectivement;
- pour la catégorie et dans chaque territoire, 1 prix récompensera 2 lauréats pour un projet en partenariat.

Prix :

- **Individuels : 1^{er} prix : 70 € ; 2^e prix : 50 € ;**
- **Collectifs : 1^{er} prix : 120 € ; 2^e prix : 90 € ;**
- **En partenariat : 240 € (120 € pour la bibliothèque et 120 € pour la classe).**